

Membres du Bureau : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le 26/10/2026

ID : 057-200067957-20261020-DBC2026_27-DE



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_27 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du secrétaire de séance

M. le Président rappelle qu'il y a lieu, conformément aux dispositions en vigueur, de désigner un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la présente réunion ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2541-6 ;

VU le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange ;

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

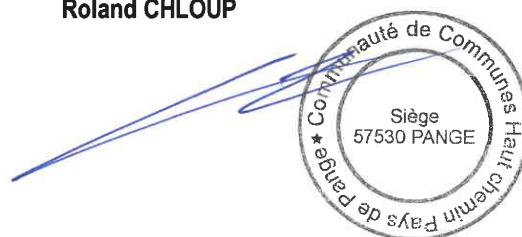
- **DE DESIGNER** Mme Delphine BERGER comme secrétaire de séance ;

Fait à Pange le 21 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

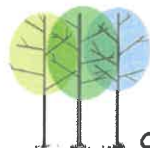
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le 26/10/2026

ID : 057-200067957-20261020-DBC2026_28-DE



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_28 : ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 20 août 2026

M. Roland CHLOUP, Président, rappelle l'envoi du procès-verbal du bureau communautaire du 20 août 2026 à l'intérieur de la convocation pour la réunion de ce jour.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du même code, relatifs à la tenue des séances et à la rédaction du procès-verbal ;

VU le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange ;

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

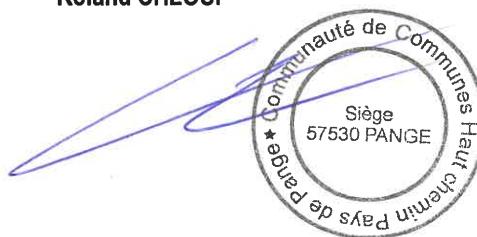
- **D'ADOPTER** le procès-verbal du bureau communautaire du 20 août 2026 ;

Fait à Pange le 21 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST

M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_29 : ADMINISTRATION GENERALE – Demande de subvention de l'Amicale du Personnel de la CCHCPP

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Amicale du Personnel de la CCHCPP renouvelle sa demande de subvention.

L'amicale du personnel de la CCHCPP sollicite le versement pour 2026-2027 d'un montant de 22.500,00 euros. Le montant de la subvention s'élevait l'an dernier à 14000 €.

L'Amical explique dans sa demande que « Le montant de la subvention sollicitée pour 2026/2027 s'engage à couvrir la période du 1er juin 2026 au 31 décembre 2027. Cette augmentation s'explique par la durée exceptionnelle couverte par le budget prévisionnel, qui intègre l'ensemble des actions programmées jusqu'au 31 décembre 2027, notamment l'attribution des cartes cadeaux pour les années 2026 et 2027 ainsi que l'organisation des différentes manifestations prévues par l'amicale. »

Elle ajoute que « Cette démarche s'inscrit dans une volonté de sécuriser le fonctionnement de l'association en permettant, à l'avenir, une programmation budgétaire en début d'exercice. L'objectif est de solliciter une subvention couvrant les actions prévues pour l'année à venir, afin de disposer de la visibilité financière nécessaire à leur mise en œuvre et de ne plus fonctionner avec un financement couvrant des dépenses déjà engagées ou en cours d'exécution ».

Il n'y aurait donc pas de demande de subvention spécifique pour 2027, la prochaine demande de subvention intervenant début 2028 pour couvrir les dépenses prévues en 2028.

L'amicale rappelle également qu'elle souhaite continuer à développer ses actions pour continuer à assurer du lien entre les agents, que ça soit pendant, à l'occasion d'événements ponctuels, ou en-dehors des heures de travail.

Considérant ces éléments, ainsi que le solde du compte de l'Amicale qui se porte au 08/09/2026 à 10 440 euros,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 22500 € à l'amicale du personnel de la CCHCPP, couvrant les exercices 2026 et 2027.
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Fait à Pange le 21 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

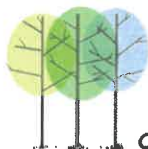
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROT :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_30 : ADMINISTRATION GENERALE – Convention de servitude de passage pour l'aménagement du parking du siège de la CCHCPP

Monsieur le Président rappelle l'aménagement du parking du siège de la CCHCPP en parallèle des travaux d'agrandissement des locaux lors du mandat précédent. Il explique que sur les parcelles voisines un lotissement est en cours d'aménagement, porté par la société civile de construction-vente Pange 57. Lors du vote du budget primitif 2026, il a été inscrit une enveloppe pour la réalisation des aménagements définitifs du parking.

L'aménagement définitif du parking modifie le projet original pour :

- Créer 2 places de stationnement supplémentaires
- Sécuriser l'accès sur la départementale en supprimant l'accès du parking, très proche de l'accès du futur lotissement. L'accès au parking de la CCHCPP sera réalisé par le lotissement.

Pour ce faire, il convient d'emprunter les parcelles cadastrées Section 10 Parcelles 79 et 80 appartenant à la société citée ci-avant, ayant vocation à être rétrocédées à la commune à la fin de la commercialisation du lotissement. Afin d'assurer le passage sur ces terrains tant qu'ils sont privés, il convient de procéder à la rédaction d'une convention de servitude de passage et à son inscription au livre foncier.

Il est proposé de charger Maître Mike BANKA, Notaire à Pont à Mousson, de la rédaction de l'acte et des démarches associées.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 voix contre – M. Hervé MESSIN ; 2 abstentions : Mme Nathalie D'ACUNTO et M. Christian PETIT)

DECIDE :

- **DE DEMANDER** l'inscription d'une servitude de passage sur les parcelles sises communes de Pange, section 10 parcelle 79 et 80 appartenant à la société civile de construction vente Pange 57 au bénéfice de la parcelle sise commune de Pange, section 10 parcelle 59, appartenant à la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange à titre gratuit,
- **DE CONFIER** à Maître Mike BANKA, Notaire à Pont à Mousson, la rédaction et l'enregistrement au livre foncier des actes nécessaires à la constitution de la servitude,
- **D'AUTORISER** le Président à signer lesdits actes ainsi que tout document afférent à leur exécution

Fait à Pange le 21 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Votants : 26
Excusés : 2
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

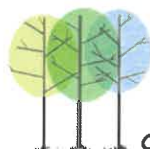
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROT :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_31 : DECHETS MENAGERS – Avenant n°1 au marché de traitement des ordures ménagères résiduelles

M. Olivier DELHOMME, conseiller délégué, rappelle au bureau communautaire que la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange a conclu avec HAGANIS un marché public ayant pour objet le traitement des ordures ménagères résiduelles, référencé AO – TRAIT.OMR – CCHCPP – 09/2025, pour une durée de 36 mois à compter du 1er janvier 2026, reconductible une fois pour une durée d'un an.

Le prix initial du traitement des ordures ménagères résiduelles est fixé à 115,00 € HT par tonne, hors TGAP.

Le marché prévoit, à l'article 2.1.4.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), une formule de révision semestrielle de ce prix reposant sur trois indices publiés par l'INSEE.

À la suite de l'arrêt de publication de deux des indices initialement prévus au marché, il convient de procéder à leur remplacement afin de permettre la poursuite de l'application de la formule contractuelle de révision des prix. Ces indices ont été remplacés par de nouveaux indices qui suivent les mêmes références, à savoir l'évolution du prix du gazole et l'évolution des prix à la consommation.

Il est ainsi proposé de remplacer l'indice INSEE 001764296 par l'indice 011813906 et l'indice INSEE 001764283 par l'indice 011816634. L'indice INSEE 010765054 demeure inchangé. Ces 2 nouvelles séries sont entrées en vigueur le 01/01/2026.

La structure et les pondérations de la formule de révision demeurent inchangées.

L'avenant n°1 a ainsi pour objet de formaliser le remplacement des indices INSEE concernés et les modalités permettant la poursuite de la révision des prix conformément aux dispositions contractuelles.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le marché public AO – TRAIT.OMR – CCHCPP – 09/2025 relatif au traitement des ordures ménagères résiduelles conclu avec HAGANIS,

VU le Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché et notamment ses articles 2.1.4 et 2.1.4.3 relatifs à la révision des prix.

CONSIDERANT l'arrêt de publication de deux indices INSEE entrant dans la formule contractuelle de révision du prix du traitement des ordures ménagères résiduelles ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité de l'application de la formule de révision prévue au marché ;

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché public AO – TRAIT.OMR – CCHCPP – 09/2025 conclu avec HAGANIS, relatif notamment au remplacement des indices INSEE utilisés pour la révision du prix du traitement des ordures ménagères résiduelles ;



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

- D'AUTORISER M. le Président à signer l'avenant n°1 au marché ;
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le 26/10/2026

ID : 057-200067957-20261020-DBC2026_31-DE

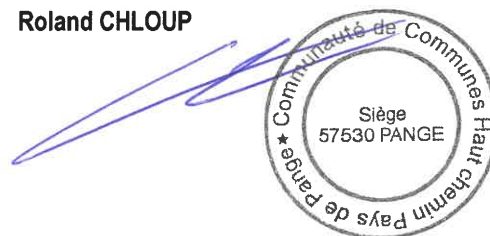
S²LOW

Fait à Pange le 21 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_32 : ASSAINISSEMENT – Convention d'aménagement préalable à la rétrocession des réseaux – Projet de Résidence Senior à Courcelles-Chaussy

Monsieur Alain DALSTEIN, Vice-président, explique que dans le cadre du projet village senior de la société AGRI 2 PPS, sur un terrain sis rue Roger Mazauric à Courcelles-Chaussy, des voiries, espace public et réseaux d'assainissement seront créés et destinés à être intégrés au domaine public communal et intercommunal.

L'opération sur les parcelles section 4 parcelles 67 à 79, 147, 148, 149, 173 et 174 comprend notamment la création de:

- 17 logements ;
- d'une voirie partagée ;
- d'espaces verts ;
- de places de stationnement ;
- de réseaux.

Au terme de cette opération de construction, la société AGRI 2 PPS souhaiterait rétrocéder à la Commune et à la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange (CCHCPP), selon leurs compétences respectives, les voiries, espaces publics et réseaux d'assainissement réalisés. Aussi, il est proposé de conclure, en amont, avec la société AGRI 2 PPS, une convention d'aménagement préalable à la rétrocession des réseaux d'assainissement.

Ladite convention a pour objet de définir les travaux à réaliser ainsi que leurs modalités d'exécution, dont le respect conditionne l'intégration de ces équipements et espaces publics dans le domaine public communal. La convention ainsi signée sera annexée au permis de construire déposé par la Société AGRI 2 PPS. Elle prévoit en outre que le transfert sera réalisé à l'euro symbolique et que les frais notariés liés à l'acte de rétrocession ainsi que les frais d'arpentage seront à la charge de l'aménageur.

Après avis des services, l'ensemble des dispositions nécessaires à l'éventuelle rétrocession a été intégrée dans la convention.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la conclusion de la convention d'aménagement préalable à la rétrocession des réseaux d'assainissement avec la commune de Courcelles-Chaussy et la société AGRI 2 PPS;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou tout autre personne morale désignée par celui-ci, à signer la convention ci jointe ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait à Pange le 21 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_33 : PETITE ENFANCE – Convention de mise à disposition de salles pour le Relais Petite Enfance

M. Claude SPINELLI, vice-président, propose au Bureau communautaire de statuer sur la mise à disposition à titre gratuit de la salle de la MJC de Pange au Relais Petite Enfance de la CCHCPP dans le cadre de son activité itinérante auprès des usagers.

Sur le principe d'un conventionnement renouvelable tous les trois ans, la mairie de Pange consentirait à cette mise à disposition selon les modalités prévues dans le document de convention type joint.

Pour sa signature, le Président de la CCHCPP, du fait de sa qualité de maire de la commune mettant la salle à disposition, sera représenté par un vice-président.

Les précédentes conventions, co-signées en 2024 avec chacune des douze communes accueillant le RPE dans le cadre de ses temps d'éveil itinérants, seront à renouveler en 2027.

A ce titre, M. Claude SPINELLI propose au Bureau communautaire de statuer sur les termes de la convention type utilisées pour la MJC de Pange et d'autoriser le Président à signer les prochaines conventions avec les communes concernées à partir de ce modèle.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les compétences de la Communauté de Communes concernant la gestion du Relais Petite Enfance ;

VU le règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance précisant ses modalités d'organisation et notamment son activité itinérante ;

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

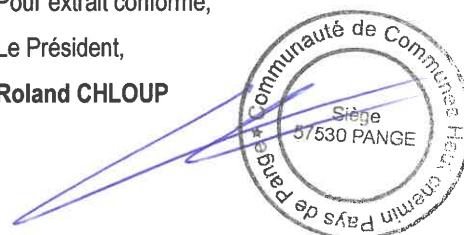
- **D'APPROUVER** les termes de la convention type de mise à disposition ci-jointe ;
- **D'APPROUVER** la mise à disposition à titre gratuit par la commune de Pange de la salle municipale mise à disposition de la MJC pour les activités itinérantes du Relais Petite Enfance ;
- **D'AUTORISER** M. Claude SPINELLI, à signer la convention avec la mairie de Pange, le président étant signataire en sa qualité de maire de Pange, ainsi que tout avenant n'entraînant pas de modification substantielle ;
- **D'AUTORISER** le président de la CCHCPP à signer les prochaines conventions avec les autres communes concernées ainsi que tout avenant n'entraînant pas de modification substantielle ;

Fait à Pange le 21 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROT :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST

M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_34 : FINANCES – Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 150 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le renouvellement de conduite d'eau sur la Commune de Burtoncourt

M. Joël SIMON, vice-président explique que, pour le financement de cette opération, M. le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de **150 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 150 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéance et intérêts prioritaires

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions – MM. Hervé MESSIN et Christian PETIT),

DECIDE :

- **D'AUTORISER** M. Roland CHLOUP, Président délégué dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait à Pange le 21 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBIEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST

M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_35 : TRANSITION – Dossiers de subvention

Mme Delphine BERGER, Vice-présidente, présente au bureau communautaire les différents dossiers de demande de subvention « Transition écologique et énergétique »

9 dossiers de demande de subvention sont présentés. Le montant définitif étant attribué au prorata des travaux facturés.

NOM	Commune	Projet	Montant devis TTC	Date de passage en bureau communautaire	Montant validé par la commission
WENGER	Pange	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC	16 700,00 €	20/10/26	500 €
MENGEL	Courcelles-Chaussy	Remplacement d'une chaudière fioul par une PAC	16 120,00 €	20/10/26	500 €
BLANCHOT	Vigy	Installation d'une PAC	3 480,00 €	20/10/26	500 €
CAZORLA	Courcelles-Chaussy	Remplacement d'une chaudière fioul par une PAC	14 500,00 €	20/10/26	500 €
		Installation d'un chauffe-eau thermodynamique		20/10/26	200 €
FAGNONI	Silly-sur-Nied	Remplacement d'une chaudière fioul par une PAC	17 000,00 €	20/10/26	500 €
COLLIGNON	Marsilly	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC	15 980,00 €	20/10/26	500 €
CHRISTOPHE	Courcelles-sur-Nied	Installations de panneaux photovoltaïques	14 900,00 €	20/10/26	500 €
FLOURET	Pange	Remplacement d'une chaudière fioul par une PAC	19 435,00 €	20/10/26	500 €

TOTAL VALIDE : 4 200,00 €

Dossiers refusés :

- **SPINELLI CLAUDE** : remplacement d'une chaudière fioul par une PAC et installation d'une seconde PAC – refusé car dossier déjà acquitté avant réception

VU l'avis favorable de la commission environnement du 14 septembre 2026,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

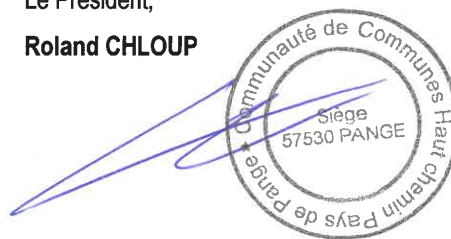
- **D'ATTRIBUER** les subventions telles que listées ci-dessus pour un montant total de 4 200,00 €,
- **DE REFUSER** la demande de M. Claude SPINELLI pour la raison évoquée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Fait à Pange le 21 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_36 : VIE ASSOCIATIVE – Subvention aux associations

M. Claude SPINELLI, vice-président, présente au bureau communautaire les propositions de versement des subventions suivantes :

ASSOCIATION / EVENEMENT	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION
CLAOUNS – Festival Anthé'Atre	2 500 €
MJC de Courcelles-sur-Nied – Courcelles étincelle	3 000 €
TOTAL	5 500 €

La commission a vérifié la complétude des dossiers et a échangé sur leur intérêt pour le territoire.

VU le compte-rendu de la commission Services à la personne / Vie associative du 24 septembre 2026,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 2500 € à l'association CLAOUNS pour le festival Anthéâtre ;

Concernant la seconde demande,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions – Mme Nathalie PRUDHOMME et M. Hervé MESSIN),

DECIDE :

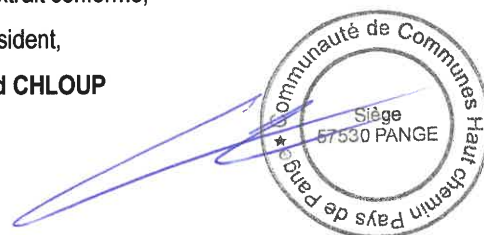
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 3000 € à la MJC de Courcelles-sur-Nied pour Courcelles étincelle ;
- **DE PRENDRE ACTE** que, compte tenu des crédits mobilisés au titre des subventions aux associations pour l'année 2026, le montant des crédits restant disponibles s'élève à 3 254 € ;

Fait à Pange le 21 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Votants : 26
Excusés : 2
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_37 : COMMUNICATION – Dossiers de sponsoring – Théo GOYEAUD et Lucas RUSSOLO

Monsieur Serge WOLLJUNG, vice-président, explique que la Commission Communication s'est réunie le 17 septembre 2026 afin d'examiner notamment plusieurs demandes de soutien présentées dans le cadre de contrats de sponsoring en faveur de sportifs du territoire.

Théo GOYEAUD : Originaire de **Les Étangs**, M. Théo GOYEAUD bénéficie du soutien de la CCHCPP depuis 2024 dans le cadre de son projet sportif de traversée de la Manche. Pour l'année 2026, M. Théo GOYEAUD présente un nouveau projet sportif intitulé « **Traversée des 3 couronnes** », qui s'inscrit dans la continuité de son parcours. Celui-ci comprend trois traversées emblématiques : la **Manche**, déjà réalisée, le **Catalina Channel**, au large de la Californie, ainsi que le **tour de Manhattan**.

VU l'avis favorable de la commission communication du 17 septembre 2026,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions – Mme Aminata ZIMMER, MM. Hervé MESSIN et Christian PETIT)

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** un montant de sponsoring de 3000 € à M. Théo GOYEAUD
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Lucas RUSSOLO : M. Lucas RUSSOLO bénéficie du soutien de la CCHCPP depuis 2023 dans le cadre de son parcours sportif.

Spécialiste de la **boccia**, dans la catégorie NE2, et du **para-tir sportif**, dans la catégorie R4, il évolue dans deux disciplines relevant du handisport. Il s'est notamment distingué en remportant le **titre de champion de France dans chacune de ces deux disciplines**.

VU l'avis favorable de la commission communication du 17 septembre 2026,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions - Mme Aminata ZIMMER, MM. Hervé MESSIN et Christian PETIT)

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** un montant de sponsoring de 1000 € à M. Lucas RUSOLLO
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Fait à Pange le 21 octobre 2026
Pour extrait conforme,
Le Président,
Roland CHLOUP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

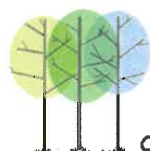
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le 26/10/2026

ID : 057-200067957-20261020-DBC2026_38-DE



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_38 : COMMUNICATION – Sponsoring Vry Gondreville Animation

Monsieur Serge WOLLJUNG, vice-président, explique que la Commission Communication s'est réunie le 17 septembre 2026 afin d'examiner plusieurs demandes de soutien dans le cadre de contrats de sponsoring en faveur d'événements organisés sur le territoire.

À cette occasion, elle a examiné la demande présentée par l'association **Vry-Gondreville Animation** pour l'organisation de la « **Marche pour Octobre Rose** », prévue le 4 octobre 2026.

Cette marche conviviale et familiale, organisée sur un parcours de 5 kilomètres autour de Vry et Gondreville, est proposée au tarif de participation payant. Les recettes doivent notamment contribuer au financement des T-shirts remis aux participants. L'association sollicite un soutien de **3 000 €** auprès de la CCHCPP.

Après examen, la Commission estime que ce montant est élevé au regard des soutiens accordés pour des manifestations similaires. Une demande comparable, relative à une marche organisée à Retonfey, avait donné lieu à une proposition de soutien de **300 €**.

Au regard des éléments présentés et examinés par la Commission Communication, il est proposé au **Bureau communautaire** d'attribuer à l'association **Vry-Gondreville Animation** un montant de sponsoring de **300 €** pour l'organisation de la « Marche pour Octobre Rose ».

VU l'avis favorable de la commission communication du 17 septembre 2026,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

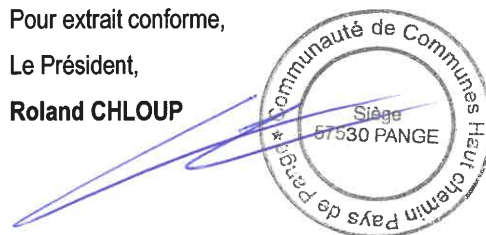
- **D'APPROUVER** l'attribution du montant de sponsoring ci-dessus, à savoir 300 € pour l'association Vry-Gondreville-Animation ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Fait à Pange le 21 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 octobre 2026

Date de convocation : 14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 octobre à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	/
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Pascal LUCCHINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_39 : MUTUALISATION – Convention Paies à façon

Monsieur Joël SIMON, Vice-président, présente à l'assemblée le projet de convention concernant la mutualisation des paies à façon à compter du 1^{er} janvier 2027. Il est proposé d'allonger la durée de la convention de 1 à 3 ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communes Haut Chemin Pays de Pange,

VU la délibération du Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2016 portant mutualisation de la gestion des paies,

VU la délibération du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 portant signature de convention pour la mutualisation des paies à façon,

VU la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2021 portant convention paie à façon,

VU la délibération du Conseil communautaire du 08 avril 2024 portant mutualisation des tarifs à compter du 1^{er} mai 2024,

VU le projet de convention applicable au 1^{er} janvier 2026,

Considérant que la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange propose depuis le 1^{er} janvier 2017 aux communes membres intéressées un service de gestion mutualisé des paies à façon,

Considérant que la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange tarifie cette prestation depuis le 1^{er} janvier 2019,

Considérant le niveau de technicité requise pour la mission de paie à façon,

Considérant les évolutions technologiques relatives à la gestion de la paie, l'établissement des Déclarations Sociales Nominatives et les évolutions législatives récurrentes,

Considérant l'assistance opérationnelle apportée par la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange au-delà de l'établissement des paies et le temps de travail conséquent occasionné,

Considérant l'adhésion à cette prestation en 2026 des communes de COINCY, de COLLIGNY-MAIZERY, de COURCELLES-CHAUSSEY, de COURCELLES SUR NIED, de PANGE, de RAVILLE, de SAINT-HUBERT, de SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE, de SILLY SUR NIED, de SORBIEY, de VILLERS-STONCOURT et du Syndicat à VOCATION UNIQUE de PANGE et du REGROUPEMENT SCOLAIRE de RAVILLE,

Considérant la demande de la commune de MAIZEROY d'adhérer au service à compter du 1^{er} janvier 2027,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** M. le Président à signer la convention de prestation de paies à façon telle que présentée ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document afférant à cette délibération.

Fait à Pange le 21 octobre 2026
Pour extrait conforme,
Le Président,
Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.